



Séminaire EIFR - 22 juin 2017

Actualité européenne:

UMC - Revue de mi-période

Revue du cadre des Autorités européennes de supervision

Association française des marchés financiers

LES PROFESSIONNELS DE LA BOURSE ET DE LA FINANCE

UMC – Eléments de contexte

1. Juillet 2014 - l'UMC, un des piliers du plan d'investissement pour l'Europe de J.C Juncker
2. Commissaire Hill, DG FISMA :
 - livre vert début 2015
 - plan d'action, septembre 2015
 - 1er rapport de suivi, avril 2016
 - Rapport de mi-période et nouvelles actions, juin 2017

Le plan d'action – où en est-on ?

33 actions à mettre en œuvre d'ici 2019, 2/3 sont aujourd'hui exécutées

6 axes :

1. Financement de l'innovation (start-up, entreprises non cotées)
2. Simplification de l'accès aux marchés cotés par les entreprises (révision de la directive prospectus)
3. Investissement à long terme dans les infrastructures et les projets responsables (calibration de solvabilité 2, révision CRD 4)
4. Soutien de l'investissement des particuliers et des institutionnels (Livre vert sur les services financiers de détail)
5. Libération de la capacité de prêt des banques pour soutenir l'économie (titrisation STS)
6. Facilitation de l'investissement transfrontière (règles de post marché, propriété des titres, règles d'insolvabilité ...)

Le plan d'action – où en est-on ?

Principales actions entreprises :

1. Règlement sur la titrisation STS accord politique mai 2017
2. Règlement Prospectus 2016 – faciliter l'accès au marché des PME accord politique décembre 2016, entrée en vigueur mi-2019.
3. Incitation à remédier au biais fiscal favorisant le financement par endettement au détriment du financement par apport de fonds propres. Proposition ACCIS de la CE, octobre 2016
4. Amendement à solvabilité 2 sur les investissements en infrastructures 2016 + nouvelle proposition CE juin 2017
5. Fonds européens de capital-risque et en faveur de l'entrepreneuriat social - favoriser l'investissement dans les PME innovantes accord politique mai 2017

Le plan d'action – où en est-on ?

Principales actions entreprises :

6. Obligations sécurisées – A venir
7. Une évaluation de l'impact cumulé des réglementations financières (appel à témoignage) – 2016
8. Plan d'action sur les services financiers de détail – mars 2017
9. Consultation sur la restructuration et l'insolvabilité des etp - Avril 2015
10. Consultation sur l'application du principe de proportionnalité aux futures exigences de fonds propres pour risque de marché et sur la revue de la méthode de l'exposition initiale (révision de CRR) – *Mai 2015*
11. Consultation sur les principales barrières à la distribution transfrontalière des fonds d'investissement – *Juin 2016*

Le plan d'action - où en est-on ?

L'appel à témoignage sur le cadre réglementaire européen
(30 septembre 2015)

Objectif: recueillir des informations concrètes sur les règles compromettant la capacité de l'économie à se financer et à croître; les charges réglementaires inutiles; les incohérences et de lacunes.

3 grandes thématiques émergent:

- Les aspects de mise en conformité (coût et complexité excessifs en matière de reporting et disclosure)
- Les règles qui ont un impact négatif sur le financement de l'économie, notamment sur la liquidité des marchés
- Insuffisante prise en compte du principe de proportionnalité

Le plan d'action : revue de mi-période

Suite à une consultation de mi-période en janvier 2017, la Commission européenne publie le 8 juin 2017 une nouvelle feuille de route :

- Réaffirme les priorités : mieux relier l'épargne et l'investissement ; **diversifier les sources de financement** ;

- Propose de nouvelles actions pour mieux tenir compte des nouvelles priorités, notamment développer les écosystèmes locaux et régionaux, favoriser la finance durable, exploiter le potentiel des nouvelles technologies ...;

- Pas de réflexion approfondie sur la nouvelle donne que constitue **le Brexit** :

Quelle finance pour son territoire l'Europe veut-elle et quelle maîtrise entend-elle exercer en ce domaine ? De nombreux outils de données, plateformes de marché, chambres de compensation sont localisés au RU.

Mais des initiatives structurantes en parallèle : EMIR et la surveillance des CCPs et la reconnaissance des CCPs des pays tiers, travaux de la CE sur le régime européen d'équivalence)

Le plan d'action : revue de mi-période

■ Présentation de 9 nouvelles actions:

1. Renforcer les pouvoirs de l'AEMF (ESMA) afin d'accroître la convergence des pratiques de surveillance et éliminer les obstacles transfrontières – (Q3 2017) *cf infra*
2. Etablir un environnement réglementaire plus proportionné qui facilite l'entrée en bourse des PME avec notamment un focus sur les exigences d'information (2018)
3. Réexaminer le traitement prudentiel réservé aux EI afin de rendre les règles plus proportionnelles (révision de CRR/CRD IV, 4Q 2017)
4. Evaluer l'opportunité d'octroi d'agrément et du passeport au niveau de l'UE pour les activités de fintech, par exemple financement participatif (Q4 2017)
5. Favoriser un marché secondaire des prêts bancaires non productifs (consultation prochaine)
6. Donner suite aux recommandations du groupe d'expert sur la finance durable (rapports)
7. Faciliter la commercialisation et la surveillance transfrontière des OPCVM et des FIA (2018)
8. Orientations sur le traitement des investissements transfrontières et cadre pour la résolution à l'amiable des différends en matière d'investissement (2018)
9. Proposer une stratégie globale de l'UE afin de favoriser le développement des marchés de capitaux locaux et régionaux (Q2 2018)

Le plan d'action : revue de mi-période

- Mener à bien les actions non achevées du plan de 2015

3 propositions législatives à venir :

- Produit pan-européen d'épargne retraite individuelle (juin 2017)
- Cadre européen pour les obligations garanties pour aider les banques à financer leur activité de prêt (Q1 2018)
- Droit des titres dans un contexte transfrontière (Q4 2017)

+

- Modification de solvabilité II pour revoir le traitement prudentiel du capital-investissement et des placements privés de dette (2018)
- Recommandation sur les placements privés (Q4 2017)
- Communications sur les marchés d'obligations d'entreprise (Q4 2017), sur la suppression des obstacles aux infrastructures de post-marché (Q4 2017), code de conduite sur les retenues à la source...

Revue du cadre des AES

- Mars 2017, la Commission européenne lance une consultation sur la revue du cadre des opérations des 3 autorités européennes de supervision (AES) : AEMF / *ESMA*, pour les marchés, ABE / *EBA* pour les etb bancaires, *EIOPA* pour les assurances et fonds de pension
- Comme pour l'UMC, cette revue s'inscrit dans le cadre du BREXIT qui voit l'Europe perdre son centre financier le plus important ainsi qu'une autorité de supervision, la FCA, dont l'expertise et les moyens sont uniques
- Constat généralisé qu'il faut un renforcement des moyens des AES, notamment en matière de convergence des pratiques de supervision, essentielle pour éviter les distortions de concurrence et la tentation d'une course au moins disant
- La consultation portait sur 4 thématiques:
 - Tâches et pouvoirs des AES
 - Gouvernance
 - Architecture de supervision
 - Modalités de financement

Revue du cadre des AES

Priorités de l'AMAFI, avec une attention particulière sur l'AEMF/ ESMA

- Prendre **le temps de la réflexion** dans le cadre d'une structure ad-hoc (un Comité de 'Sages) afin de mener une évaluation de qualité des impacts du Brexit et formuler des propositions à la hauteur des enjeux
- Maintenir **une architecture de supervision tri-partite et polycentrique** qui n'empêcherait pas une évolution de structure différenciée entre Autorités en fonctions des besoins propres à chaque secteur.
- Renforcer les moyens de l'AEMF d'assurer **une convergence effective** des pratiques de supervision des autorités nationales lorsqu'il y a **un enjeu paneuropéen** de structure de marché ou de convergence.

Revue du cadre des AES

- **Gouvernance** : mettre en place **une structure permanente**, de type directoire :
 - dont la composition refléterait **la réalité des marchés nationaux** en termes d'importance relative;
 - bénéficiant d'une large **autonomie d'initiative et de décision** pour tout ce qui concerne les questions de convergence et la supervision des pratiques des entités membres (au lieu de la peer-review actuelle)
- Confier à l'AEMF un pouvoir en matière **d'évaluation et de suivi des accords d'équivalence** avec les pays tiers
- **Améliorer les mécanismes d'interactions et de consultations** avec les différentes parties prenantes
- Limiter le développement de pouvoirs existants et l'octroi de nouveaux pouvoirs à ce qui constitue des vraies besoins européens

Contact

Véronique DONNADIEU

AMAFI

Téléphone : 01 53 83 00 86

Email : vdonnadiou@amafi.fr